

Forte hausse de l'emploi au 1^{er} trimestre en Ile-de-France

Au 1^{er} trimestre⁽¹⁾ 2024, l'emploi salarié privé en Ile-de-France progresse de 0,5 % sur un trimestre, malgré un contexte économique peu favorable au niveau européen. Sur un an, l'emploi est en hausse de 1,0 % grâce aux secteurs des activités récréatives, de l'action sociale et des activités pour la santé humaine.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

+ 0,5 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

52 300

emplois créés sur un an dans la région

L'emploi francilien dynamique ce trimestre

Près de 24 000 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,5 % par rapport au trimestre précédent). Le tertiaire hors-intérim (+ 0,5 %) rebondit fortement après un léger recul le trimestre précédent alors que l'industrie continue d'être bien orientée (+ 0,3 %). L'intérim se redresse (+ 2,9 %) après deux trimestres de baisse. La construction perd des emplois (- 0,2 %).

La petite contraction du 4^e trimestre 2023 est déjà largement gommée par la forte hausse trimestrielle. L'emploi semble reprendre sa tendance haussière et atteint un nouveau niveau record. Cette hausse francilienne de l'emploi est supérieure à celle obtenue au niveau national (+ 0,3 %), dont la progression est principalement portée par la hausse des emplois de moins de 30 ans⁽²⁾.

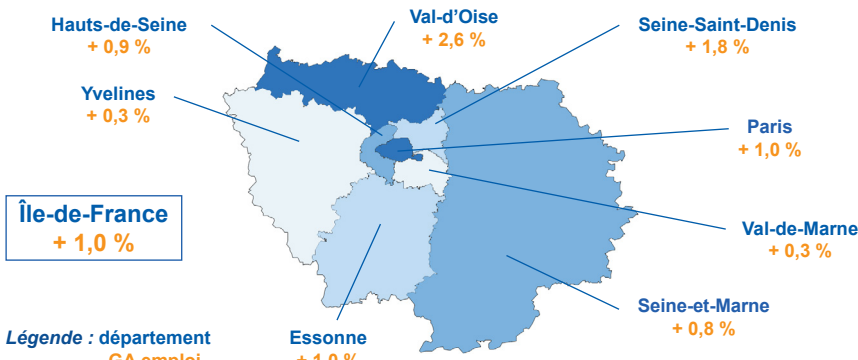
À noter que les destructions d'emplois franciliennes du 4^e trimestre 2023 ont été révisées à la baisse, soit - 6 200 emplois contre - 6 900 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°382

La croissance de l'emploi se stabilise sur un an








Le niveau d'emploi francilien affiche une croissance de 1,0 % sur un an, soit 52 300 emplois supplémentaires créés. La progression annuelle des créations

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) 



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

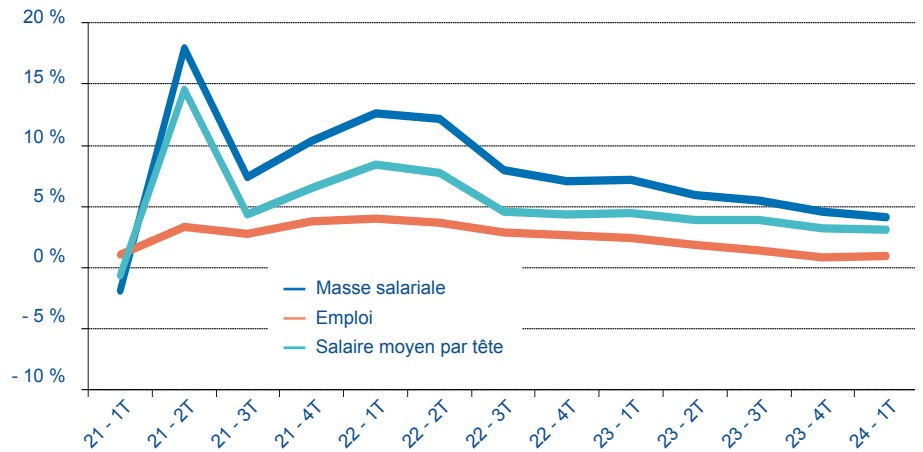
	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2024 T1	2023 T3	2023 T4	2024 T1	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) 	59 921	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 2,1 %	+ 4,1 %
	(en millions d'euros) 	60 055	+ 0,7 %	+ 1,5 %	+ 1,2 %	+ 3,7 %
	Emploi (en milliers) 	5 200	+ 0,3 %	- 0,1 %	+ 0,5 %	+ 1,0 %
France entière	Salaire moyen par tête mensuel (en Euros)	3 849	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 2,0 %	+ 3,1 %
	(en milliers) 	3 858	+ 0,3 %	+ 1,3 %	+ 1,0 %	+ 2,7 %
	Masse salariale (en millions d'euros) 	180 545	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 3,9 %
France entière	(en millions d'euros) 	181 042	+ 0,6 %	+ 1,7 %	+ 0,5 %	+ 3,4 %
	Emploi (en milliers) 	20 290	+ 0,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,6 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en Euros)	2 969	+ 0,7 %	+ 0,3 %	+ 1,6 %	+ 3,2 %
		2 977	+ 0,6 %	+ 1,4 %	+ 0,3 %	+ 2,7 %

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

d'emplois se stabilise depuis quelques trimestres à un rythme plus modéré qu'au sortir de la crise sanitaire. Les activités récréatives (+ 4,6 %), les activités pour la santé humaine (+ 2,7 %) et l'action sociale (+ 2,3 %) sont particulièrement dynamiques sur un an et éclipsent les moteurs d'emplois traditionnels que sont les activités de conseil (+ 1,5 %) et les activités informatiques (- 0,4 %).

Ce dynamisme multisectoriel permet à la région parisienne d'afficher une hausse supérieure à celle de l'emploi national (+ 0,6 %) sur un an.

La masse salariale moins dynamique

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 5,0 % en glissement annuel (+ 4,1 % sur le seul 1^{er} trimestre), soit une progression comparable à celle observée sur le plan national (+ 4,9 %) ; en incluant la prime de partage de la valeur⁽³⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 4,8 % et 4,7 % pour l'Île-de-France et la France. Ces fortes progressions masquent cependant une augmentation bien moins dynamique de la masse salariale depuis quatre trimestres. Hors prime de partage de la valeur, elle n'augmente que de 2,1 % par rapport au trimestre précédent.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 3,1 %. Cette forte progression est due aux différentes revalorisations de salaires effectuées dans les entreprises pour atténuer les effets de l'inflation ainsi que la hausse du SMIC de 1,13 % au 1^{er} janvier 2024. Le SMPT au niveau national croît plus rapidement (+ 3,2 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 849 € brut, soit un niveau supérieur de 29,7 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire rebondit ce trimestre

Le tertiaire hors intérim gagne des emplois ce trimestre (+ 0,5 %, contre - 0,1 % le trimestre précédent). Ce grand secteur rebondit donc après un trimestre de pause fin 2023. Sur un an, il progresse de 1,1 %, soit 46 800 emplois créés mais cette hausse globale masque des disparités d'évolutions très importantes (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en repli de 0,1 % sur un an, avec un 1^{er} trimestre 2024 en stagnation. La hausse du nombre

de salariés dans l'hébergement est très marquée (+ 7,1 %, soit 4 600 emplois nets créés sur un an). La restauration (+ 1,1 %) affiche également un bilan positif sur un an malgré d'importants changements de tendance d'un trimestre sur l'autre.

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les activités récréatives (+ 4,6 % sur un an) et les activités pour la santé humaine (+ 2,7 %). A contrario, les activités immobilières (- 4,1 %) et les télécommunications (- 2,7 %) perdent à nouveau des emplois. Les activités immobilières affichent ainsi un sixième trimestre consécutif de repli. Sur deux ans, près de 4 000 emplois ont été détruits dans ce secteur.

L'intérim rebondit également ce trimestre (+ 2,9 %) après deux trimestres de forte baisse. Cette légère embellie observée sur l'activité française au 1^{er} trimestre semble avoir eu une influence positive sur ce secteur qui est très sensible à la conjoncture économique. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 2,6 % mais repasse au-dessus de la barre des 120 000 emplois.

L'emploi diminue très légèrement dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction baisse très légèrement ce trimestre (- 0,2 %). Le niveau bas des mises en chantier ne pèse pas encore fortement sur les effectifs. Plus globalement, l'emploi dans ce secteur semble avoir atteint un plateau depuis plusieurs trimestres. Sur un an, le solde d'emploi passe néanmoins en négatif (- 0,2 %).

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie croît pour le neuvième trimestre consécutif et affiche une progression de 0,3 % ce trimestre. Il bénéficie notamment ce trimestre de la hausse de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique (+ 1,0 %) et les industries agro-alimentaires (+ 0,9 %).

Sur un an, les emplois industriels sont en hausse de 2,2 %. L'industrie pharmaceutique (cf. tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 5,9 %) comme les industries agro-alimentaires (+ 3,6 %) et l'industrie du meuble ; réparation et installation de machines (+ 3,2 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 3,4 %) ou les industries plastiques (- 1,5 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2024 T1	2024 T1	2023 T1	2022 T1	2021 T1
BZ	Industries extractives	2,4	+ 0,7 %	- 4,7 %	+ 1,6 %	- 0,0 %
CA	Industries agro-alimentaires	62,4	+ 3,6 %	+ 2,6 %	+ 4,7 %	+ 3,0 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,4	+ 1,8 %	+ 2,9 %	+ 7,2 %	- 8,0 %
CC	Bois et papier	11,7	- 3,4 %	- 2,9 %	- 2,6 %	- 5,2 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 0,6 %	- 5,4 %	- 1,2 %	- 3,0 %
CE	Industrie chimique	30,8	+ 3,2 %	+ 3,3 %	+ 5,4 %	- 1,8 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,8	+ 5,9 %	+ 4,4 %	+ 2,1 %	+ 1,7 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,7	- 1,5 %	- 1,7 %	- 2,5 %	- 3,2 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	23,0	+ 0,3 %	- 1,8 %	- 0,4 %	- 4,8 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,1	+ 2,6 %	+ 3,0 %	+ 0,1 %	- 1,7 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	11,4	+ 2,2 %	+ 2,0 %	- 1,7 %	- 2,7 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	14,1	+ 0,7 %	+ 0,1 %	- 1,1 %	- 3,9 %
CL	Fabrication de matériels de transport	66,9	+ 1,5 %	- 0,6 %	- 5,4 %	- 3,8 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	45,5	+ 3,2 %	+ 2,7 %	+ 0,8 %	+ 0,6 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	44,5	+ 1,9 %	- 0,0 %	+ 1,0 %	+ 0,4 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,3	+ 3,1 %	+ 2,9 %	+ 0,0 %	+ 1,6 %
FZ	Construction	361,3	- 0,2 %	+ 1,1 %	+ 1,8 %	+ 5,3 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	742,9	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 2,8 %	- 0,2 %
HZ	Transports et entreposage	398,3	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 0,9 %	+ 0,1 %
IZ	Hébergement et restauration	364,3	+ 2,2 %	+ 5,4 %	+ 10,8 %	- 6,1 %
JA	Édition et Audiovisuel	149,1	- 2,0 %	+ 4,3 %	+ 5,8 %	+ 4,5 %
JB	Télécommunications	56,0	- 2,7 %	- 1,8 %	- 1,8 %	+ 1,4 %
JC	Activités informatiques	292,2	- 0,4 %	+ 5,9 %	+ 8,2 %	+ 0,8 %
KZ	Activités financières et d'assurance	331,7	+ 1,6 %	+ 2,7 %	+ 1,7 %	+ 0,5 %
LZ	Activités immobilières	83,2	- 4,1 %	- 0,4 %	+ 2,9 %	+ 1,9 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	472,0	+ 1,5 %	+ 4,3 %	+ 5,1 %	+ 0,5 %
MB	Recherche et développement	45,1	- 0,7 %	+ 4,5 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	101,6	+ 0,6 %	+ 2,8 %	+ 5,2 %	- 1,0 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	631,3	+ 1,4 %	+ 1,8 %	+ 6,4 %	+ 6,7 %
OZ	Administration publique	43,1	+ 1,2 %	- 1,5 %	- 2,2 %	+ 0,7 %
PZ	Enseignement	102,3	+ 2,1 %	+ 2,9 %	+ 5,9 %	+ 5,1 %
QA	Activités pour la santé humaine	124,5	+ 2,7 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %	+ 5,9 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	223,4	+ 2,3 %	+ 1,9 %	+ 2,5 %	+ 1,1 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	107,1	+ 4,6 %	+ 3,8 %	+ 16,1 %	- 3,0 %
SZ	Autres activités de services	133,2	+ 1,0 %	+ 2,0 %	+ 3,2 %	+ 1,0 %
Industrie		437,2	+ 2,2 %	+ 1,3 %	+ 0,3 %	- 1,4 %
Construction		361,3	- 0,2 %	+ 1,1 %	+ 1,8 %	+ 5,3 %
Tertiaire		4 401,5	+ 1,1 %	+ 2,7 %	+ 4,4 %	+ 0,2 %
dont Tertiaire hors intérim		4 278,8	+ 1,0 %	+ 2,6 %	+ 4,6 %	+ 1,0 %
Intérim		122,7	- 2,6 %	- 1,4 %	+ 10,0 %	+ 42,2 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2024 T1	
	Emploi  (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 638	4 279
77 - Seine-et-Marne	406	2 771
78 - Yvelines	418	3 564
91 - Essonne	383	3 190
92 - Hauts-de-Seine	1 037	4 844
93 - Seine-St-Denis	558	3 243
94 - Val-de-Marne	424	3 277
95 - Val-d'Oise	334	2 814
National	20 290	2 969

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)


Le Val-d'Oise de nouveau bien orienté ce trimestre

Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi évolue à la hausse dans l'ensemble des départements franciliens. C'est le Val-d'Oise qui affiche la plus forte dynamique ce trimestre (+ 1,3 %) suivi de la Seine-Saint-Denis (+ 0,9 %). Les Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine ont une progression plus timide (+ 0,2 %).

Sur un an, tous les départements franciliens gagnent des emplois. Le Val-d'Oise affiche la dynamique la plus importante (+ 2,6 %) devant la Seine-Saint-Denis (+ 1,8 %) et l'Essonne (+ 1,0 %). Les Yvelines (+ 0,3 %) et le Val-de-Marne (+ 0,3 %) créent de nouveaux des emplois ce trimestre après une fin d'année 2023 plus délicate.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré au dernier jour ouvré du trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.